



Divorce pour altération définitive du lien conjugal

Par **cottret**, le **21/05/2010** à **14:26**

Bonjour,

j'habite en province et j'aimerais engager une procédure de divorce pour altération définitive du lien conjugal...je me suis marié en france en 1992 avec une femme d'origine mexicaine qui est repartie dans son pays le mexique pour des raisons professionnelles,je n'ai plus de nouvelles de cette femme depuis maintenant 19 ans...je voudrais à présent me remarier mais il y a toujours la mention "marié le 12.12.1992 à Le Cateau en France" j'ai fait venir son acte de naissance du mexique mais elle n'a pas déclaré son changement de situation dans son pays...ma question est :comment va se dérouler la procédure, combien de temps vais-je attendre pour pouvoir enfin me remarier, et combien va me coûter cette procédure de divorce sachant que j'habite la province merci de me répondre.

Bien cordialement vôtre...